

2024

RAPPORT
ANNUEL



Vision partagée, succès partagé

TABLE DES MATIÈRES



Messages de la direction	2
Priorités stratégiques 2020-2024	4
Collaborer, s'engager, et influencer	5
Renforcer la confiance des consommateurs dans le secteur laitier	10
Modèle d'affaires durable	13
Gouvernance	15
Conseil d'administration de l'ATLC	16

MESSAGES DE LA DIRECTION

Président du Conseil d'administration



Il y a quatre ans, le conseil d'administration de l'ATLC a adopté des objectifs stratégiques centrés sur une vision d'une industrie laitière canadienne florissante, à laquelle les consommateurs ont confiance. Les efforts visant à atteindre ces objectifs ont été tournés vers l'avenir et axés sur des partenariats et une collaboration fondés sur la confiance. Ce sont des principes plus importants que jamais.

L'engagement de l'industrie dans l'élaboration d'un code de conduite dans le secteur des produits d'épicerie n'est qu'un exemple parmi d'autres. La transformation du Comité directeur du Code en conseil d'administration intérimaire du Bureau du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie a marqué un moment charnière, avec des efforts substantiels investis dans l'élaboration de structures de gouvernance détaillées. Des remerciements particuliers vont au leadership de Mark Taylor en tant que représentant de l'ATLC auprès du groupe de travail de l'industrie et à Mathieu Frigon en tant que membre du comité directeur. Alors que les travaux se poursuivent en faveur de la mise en œuvre du Code, l'approche de collaboration et de recherche de consensus requise pour y parvenir sert de modèle pour tous les efforts de l'industrie.

Je garde cela à l'esprit alors que nous nous tournons vers l'intérieur en tant qu'industrie. Après une année de relations industrielles tendues, il est temps d'explorer de nouvelles structures de collaboration pour guider notre travail ensemble. Il n'est pas toujours facile de trouver un terrain d'entente sur chaque question, mais il est important de se concentrer sur les domaines dans lesquels l'industrie en profite. Un exemple en est le Comité consultatif de l'industrie laitière. Chargé d'identifier les principales priorités du secteur au cours des 10 prochaines années, le Comité a réuni producteurs et transformateurs pour envisager l'avenir et se concentrer sur ce qui nous anime tous : notre passion collective pour les produits laitiers. Nous espérons que cet important travail se poursuivra.

La confiance s'étend également à nos consommateurs. De plus en plus, les exigences gouvernementales sur des questions telles que la durabilité et le bien-être animal sont considérées comme le strict minimum par

nos clients et consommateurs. Pour renforcer la relation avec les consommateurs, l'industrie laitière doit s'adapter à ce changement. Être à l'écoute de l'évolution des attentes des consommateurs et des clients aide en fin de compte l'industrie et chacune de nos entreprises membres.

L'industrie évolue et l'ATLC aussi. Au nom du conseil d'administration de l'ATLC, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et souhaite reconnaître les contributions des représentants des membres sortants. Cela inclut Dominique Benoit qui a pris sa retraite cette année. Dominique a été trésorier de l'ATLC et a mis ses connaissances et son expertise au service de plusieurs comités du conseil d'administration, y compris ceux qui éclairent les positions de l'ATLC en matière de politiques et de commerce. Nous lui souhaitons tout le meilleur. Catherine Tokarz remplace Dominique au poste de trésorière. Je souhaite également profiter de cette occasion pour féliciter Dan Magliocco pour son nouveau rôle de président de Danone Amérique du Nord, et le remercier pour ses années de contribution à l'ATLC.

Alors que nous suivons l'évolution de l'industrie laitière canadienne, notre secteur doit rester engagé envers des partenariats fondés sur la confiance et des pratiques centrées sur le consommateur. Nous devons continuer de nous concentrer sur notre vision commune et notre détermination à nous adapter et à innover qui ont si bien servi l'ATLC et l'industrie.

Phil Vanderpol

Président du Conseil d'administration

MESSAGES DE LA DIRECTION

Président et chef de la direction



Si on me demandait de résumer l'année en un mot, je proposerais probablement « persévérance ». L'année dernière, des étapes importantes ont été franchies sur les fronts commercial et réglementaire, mais il faudra continuer de faire preuve de persévérance à mesure que l'ATLC progresse dans la résolution des problèmes clés auxquels est confrontée l'industrie laitière.

Nous avons connu du succès dans la conclusion d'un travail important visant à soutenir la défense par le gouvernement de la politique laitière canadienne au sein des panels commerciaux de l'ACÉUM et du PTPGP. Cela a apporté de bonnes nouvelles puisque les panels ont reconnu le pouvoir discrétionnaire du Canada dans la mise en œuvre des deux accords commerciaux.

D'autres bonnes nouvelles ont été reçues plus tôt ce mois-ci avec la publication par Santé Canada de nouvelles autorisations de mise sur le marché qui élargissent les exemptions relatives à l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages pour les produits laitiers et permettent d'enrichir une plus large gamme de produits avec de la vitamine D. Les approches fondées sur des preuves qui ont été adoptées pour obtenir ces résultats continuent d'être appliquées à d'autres dossiers réglementaires, y compris notre travail pour mettre fin à l'utilisation de l'expression « substances laitières modifiées ».

Un travail important se poursuit sur un certain nombre de dossiers clés liés au pilier « Créer un modèle commercial durable » parmi nos objectifs stratégiques. Cela comprend une pression pour que les transformateurs laitiers soient reconnus comme des partenaires égaux dans le système de gestion de l'offre de produits laitiers. À l'heure actuelle, la législation ne reconnaît pas le rôle unique et crucial que jouent les transformateurs pour garantir que le Canada dispose d'une capacité de transformation et que les producteurs disposent de marchés viables pour leur lait.

En regardant plus largement le secteur des produits d'épicerie, nous continuons de plaider en faveur d'un code de conduite obligatoire et exécutoire, jusqu'à ce que tous les détaillants le signent. Notre détermination sur cette position n'a fait que se renforcer alors que la

résistance des grands détaillants l'automne dernier a bloqué les progrès vers la mise en œuvre du Code et de ses mécanismes. Nous avons été encouragés par les déclarations du gouvernement fédéral selon lesquelles il a l'intention de réglementer en l'absence de participation volontaire, et nous espérons que le processus sera mis en place à la suite du soutien récent de Loblaw au Code.

Aborder ces questions est essentiel pour assurer la croissance, les investissements et l'innovation futurs dans le secteur de la transformation laitière et restera au premier plan du travail de plaidoyer de l'ATLC au cours de la prochaine année.

Cependant, nous savons que ce travail ne peut être réalisé par l'ATLC seule. Nos succès de la dernière année ont été obtenus grâce à une collaboration fructueuse avec nos partenaires clés. Cette année a été une période plus ardue pour la collaboration entre les partenaires de l'industrie laitière, mais nous espérons que nous serons en mesure d'identifier un terrain d'entente et de travailler à des solutions qui profiteront à tous les acteurs de l'industrie.

Enfin, je tiens à reconnaître l'équipe de l'ATLC qui a fait preuve d'une patience et d'une persévérance incroyables dans ses efforts pour défendre les intérêts de l'industrie. Des remerciements particuliers vont à Marie Ly qui a quitté l'ATLC ce printemps ; son travail au cours des cinq dernières années sur les dossiers politiques et réglementaires a jeté des bases solides pour l'avenir de l'industrie. Nous souhaitons à Marie tout le meilleur dans son nouveau rôle.

Alors que nous envisageons l'année à venir, je suis confiant dans la capacité de l'ATLC à trouver des occasions de collaboration avec des partenaires clés pour résoudre des problèmes clés et, surtout, défendre un avenir durable pour l'industrie laitière.

Mathieu Frigon

Président et chef de la direction

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

2020-2024



MISSION

Principale organisation d'experts représentant les transformateurs laitiers canadiens, nous travaillons à assurer le leadership et défendre une industrie laitière durable et axée sur le consommateur grâce à des partenariats fondés sur la confiance.

VISION

Une industrie laitière canadienne florissante qui a la confiance des consommateurs.



Collaborer, s'engager, influencer

Être le porte-parole national reconnu des transformateurs laitiers et travailler en collaboration avec les associations provinciales pour accroître l'influence de l'industrie de la transformation laitière auprès des gouvernements à travers le Canada.

- Affaires réglementaires et politique laitière
- Politique commerciale internationale
- Représentation des petits et moyens transformateurs laitiers



Renforcer la confiance des consommateurs et des clients

Renforcer la confiance des consommateurs et des clients dans le secteur laitier.

- Bien-être animal
- La durabilité environnementale
- Qualité et traçabilité du lait



Créer un modèle d'affaires durable

Développer un modèle d'affaires durable de la ferme au consommateur qui soutient un secteur laitier canadien en pleine croissance.

- Modernisation du système de gestion de l'offre
- Aborder les problèmes agroalimentaires plus larges (c.-à-d. Code de conduite du secteur des produits d'épicerie)

COLLABORER, S'ENGAGER, ET INFLUENCER

Élargir les exemptions en matière d'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage des produits laitiers

Le travail de l'ATLC et des PLC pour plaider en faveur d'une approche fondée sur des données probantes en matière d'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage a mené à de nouvelles exemptions pour les produits laitiers. En juillet 2023, Santé Canada a annoncé son intention d'étendre les exemptions aux fromages fins et frais. Sa justification : « afin d'éviter que l'affichage du symbole nutritionnel sur le devant de l'emballage n'ait une incidence négative sur les apports en calcium, le règlement prévoit une exemption de l'exigence pour le fromage ou le yogourt — notamment le yogourt à boire — qui sont faits de produits laitiers, le babeurre et le kéfir. »

Il s'agit d'une étape importante pour les produits laitiers. Avec un nombre important de produits laitiers exemptés de la réglementation concernant l'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage, le Canada devient un leader mondial dans la reconnaissance des bienfaits nutritionnels des produits laitiers. Ces exemptions entreront en vigueur avec l'enregistrement de l'autorisation de mise sur le marché publiée dans la Gazette du Canada II le 5 juin 2024.

Élargir le choix des consommateurs grâce à un nouvel enrichissement en vitamine D

Après près de 15 ans de représentations, le nombre de produits laitiers éligibles à

l'enrichissement en vitamine D devrait bientôt augmenter. En juin 2024, Santé Canada a publié les autorisations de mise sur le marché dans la Gazette du Canada II, une étape finale dans l'approbation des changements de réglementation qui permettront aux transformateurs laitiers du Canada d'enrichir le yogourt, le yogourt à boire et le kéfir avec de la vitamine D. Cette décision alignera la réglementation du Canada sur celle des États-Unis et de plusieurs pays européens. Les consommateurs bénéficieront de la réglementation mise à jour. On estime que 20 % de la population canadienne souffre d'une carence en vitamine D. Le yogourt, le yogourt à boire et le kéfir sont des collations populaires qui fourniront un véhicule supplémentaire pour fournir cet important nutriment aux Canadiens qui ont du mal à atteindre l'apport quotidien recommandé.

Afin d'offrir aux transformateurs laitiers et aux consommateurs un choix maximal, l'ATLC a préconisé une approche flexible en matière d'enrichissement en vitamine D. Une réglementation volontaire plutôt qu'obligatoire et basée sur une plage acceptable avec des niveaux maximaux admissibles plutôt qu'une valeur unique reconnaît les complexités du processus de production de yaourt et de kéfir et facilite le

RESSOURCES

- [Autorisation de mise en marché permettant un seuil inférieur de calcium pour l'exemption de l'obligation de porter un symbole nutritionnel pour les produits préemballés lorsqu'il s'agit de fromage, de yogourt, de kéfir ou de babeurre](#)
- [Autorisation de mise en marché de la vitamine D dans le yogourt et le kéfir](#)



travail des transformateurs qui doivent se conformer à diverses réglementations et orientations qui peuvent parfois entrer en conflit.

Plaidoyer en faveur de la modification des règlements proposés Marketing auprès des enfants

L'ATLC continue de plaider pour que la réglementation proposée sur le marketing destiné aux enfants soit alignée sur la réglementation en matière d'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage. Comme ce fut le cas pour l'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage, l'ATLC estime que cette réglementation doit reconnaître la contribution significative des produits laitiers à une alimentation saine pour les enfants. La réglementation proposée est fondée sur une approche basée sur trois nutriments : le sodium, le sucre et les graisses saturées. Cela signifierait que les aliments pauvres en nutriments seraient exemptés de la réglementation tandis que les aliments sains riches en nutriments, comme les produits laitiers, seraient soumis à des restrictions strictes.

Les représentations de l'ATLC se sont concentrées sur les demandes de réglementation autorisant des exemptions de produits pour les produits laitiers similaires à celles concernant l'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage. Les efforts de l'association ont également inclus des demandes pour un échéancier de mise en œuvre plus long, ce qui reconnaît le travail important et les ressources financières nécessaires pour réviser les plans de marketing et de marque des produits. Ceci est particulièrement important à la lumière de nombreux autres changements concernant l'étiquetage mis en œuvre ces dernières années tels que les changements sur l'étiquetage nutritionnel sur le devant de



l'emballage, comme FOPL, les changements sur l'étiquetage des ingrédients et la réglementation en matière de recyclabilité.

Lutter contre les idées fausses sur les « substances lactières modifiées »

Les travaux se poursuivent pour plaider en faveur de modifications aux règlements sur l'étiquetage des ingrédients de l'ACIA afin de supprimer le mot « modifié » de l'appellation « substances lactières modifiées » (SLM ou « MMI » en anglais). Il s'agit d'une question urgente pour l'industrie et une priorité croissante pour les efforts de sensibilisation de l'ATLC. Les recherches montrent que la terminologie prête les consommateurs à confusion, plusieurs d'entre eux craignant que « modifié » signifie génétiquement et/ou chimiquement modifié. Ces idées fausses nuisent non seulement à la confiance des consommateurs, mais placent également les produits laitiers dans une situation désavantageuse par rapport aux produits à base de plantes.

Ce problème est encore aggravé par le fait que les nouveaux ingrédients ne doivent pas nécessairement porter le poids des « modifiés ». Par exemple, Santé Canada a déterminé qu'un composant du lactosérum fabriqué en laboratoire peut être consommé sans danger. Bien qu'il soit



dérivé de levure génétiquement modifiée, cet ingrédient peut simplement être répertorié comme « protéine de lactosérum dérivée de levure » sur la liste des ingrédients. Cela met encore une fois en valeur le désavantage compétitif que les réglementations gouvernementales imposent aux ingrédients laitiers traditionnels en exigeant que des produits portent le mot « modifié » parmi leur liste d'ingrédients.

Les progrès sur cette question importante ont malheureusement été très lents, mais l'ATLC espère que les producteurs et les transformateurs pourront travailler ensemble pour faire des représentations conjointes en faveur de ce changement important qui bénéficierait considérablement au secteur et à ses consommateurs.

Veiller à ce que la modernisation de la réglementation fonctionne pour les transformateurs laitiers

L'année dernière, Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont entamé le processus de modernisation des normes de composition contenues dans le Règlement sur les aliments et drogues (RAD) et dans le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC). L'ATLC s'est activement engagée et est particulièrement proactive dans les demandes liées aux changements de longue date apportés aux normes de composition des produits laitiers.

Il convient de noter que l'ATLC et les PLC ont collaboré pour demander des modifications afin d'autoriser la fécule de pomme de terre comme alternative à la cellulose dans les variétés de fromage râpé nécessitant un agent antiagglomérant. À l'heure actuelle, les féculs de pomme de terre ne sont pas autorisés comme agents antiagglomérants. Cependant, la

pandémie a mis en évidence les problèmes liés au fait que les transformateurs disposent d'une gamme limitée d'additifs autorisés. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont été exacerbées par le fait qu'un petit nombre d'entreprises fabriquent de la cellulose alimentaire. La promotion de changements supplémentaires dans les normes de composition des produits laitiers reste une priorité pour 2024.

Au-delà des normes de composition, l'ATLC a demandé à Santé Canada et à l'ACIA d'améliorer l'alignement entre le RAD et les réglementations telles que le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, les normes laitières et les normes internationales du CODEX.

Les panels commerciaux reconnaissent le pouvoir discrétionnaire du Canada en matière d'allocation des contingents tarifaires

L'ATLC a participé activement aux efforts du gouvernement pour répondre aux défis des partenaires commerciaux dans les groupes spéciaux de règlement des différends de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). L'ATLC a travaillé en étroite collaboration avec des représentants du gouvernement pour soutenir la défense. Tout au long du processus, l'ATLC a été impressionnée par le niveau de collaboration et de partenariat démontré par la ministre Ng et les représentants du gouvernement du Canada, et a encore une fois été reconnaissante pour leur ferme défense de la position du Canada.

Accord global et progressiste de partenariat transpacifique

En septembre, un comité de règlement des



différends du PTPGP a tiré deux conclusions importantes. Premièrement, la pratique du Canada consistant à créer des réserves de contingents tarifaires exclusivement pour les transformateurs est incompatible avec les obligations du Canada en vertu de l'accord. Cela reflète la conclusion de la décision du groupe spécial de l'ACEUM sur la même question en 2021.

De manière plus positive, le groupe spécial a également conclu que l'inclusion par le Canada de critères supplémentaires pour les candidats admissibles à une attribution de contingent tarifaire relève du pouvoir discrétionnaire accordé au Canada dans la conception de son mécanisme d'attribution et est donc conforme aux obligations du Canada dans le cadre du PTPGP. L'ATLC considère cela comme une reconnaissance très importante.

Dans une déclaration commune, les ministres du Commerce international et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'hon. Mary Ng et l'hon. Lawrence MacAulay ont déclaré :
« Le Canada est très satisfait de l'issue du rapport du groupe spécial, qui constitue pour lui une véritable victoire. Le groupe spécial a tiré une conclusion importante en accordant au Canada la latitude pour qu'il fixe ses politiques d'allocation des contingents tarifaires, y compris la détermination des récipiendaires des allocations. Nous ne négocierons pas ces allocations avec des pays qui cherchent à affaiblir le système de gestion de l'offre du Canada. »

Accord Canada-États-Unis-Mexique

En novembre, le groupe d'experts de l'ACÉUM a publié ses conclusions sur la contestation américaine de l'administration par le Canada de ses contingents tarifaires laitiers (CT). Le rapport du Groupe spécial de l'ACÉUM a confirmé que le gouvernement du Canada a respecté ses obligations commerciales dans le cadre de l'ACÉUM lorsqu'il a révisé sa méthodologie d'attribution des contingents tarifaires pour les

produits laitiers après la publication du rapport du premier groupe spécial de règlement des différends en janvier 2022. Cette révision a été effectuée à la lumière de la décision du premier groupe spécial et a suivi des consultations avec les intervenants de l'industrie. Cette décision contribuera à offrir au secteur laitier une plus grande certitude et une plus grande stabilité à l'avenir.



RESSOURCES

- › Déclaration de l'ATLC sur le rapport final du groupe spécial du PTPGP sur le mécanisme d'attribution des contingents tarifaires du Canada
- › L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste réaffirme le système canadien de gestion de l'offre de produits laitiers
- › Déclaration de l'ATLC sur le rapport du Groupe spécial de l'ACÉUM sur le mécanisme d'attribution des contingents tarifaires du Canada
- › Le Canada accueille favorablement les constatations du groupe spécial de règlement des différends sur les contingents tarifaires laitiers dans le cadre de l'ACÉUM



Représenter les intérêts des transformateurs laitiers dans les principaux forums laitiers

Cette année, l'ATLC a encore une fois travaillé fort pour coordonner et défendre les intérêts des transformateurs au sein du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), des groupes de travail de l'industrie et de la Commission canadienne du lait (CCL). L'ATLC vise à fournir une analyse experte pour garantir que la politique laitière équilibre les besoins des principales parties prenantes et soit basée sur des preuves solides.

Ce travail a inclus des efforts fructueux pour faire pression sur le CCL afin qu'elle ajuste la quantité réglementée de beurre. Sur cette base, la CCL et l'ATLC collaborent pour achever une nouvelle enquête sur le coût de transformation du beurre et du lait écrémé en poudre pour éclairer l'élaboration d'une nouvelle méthodologie de calcul de l'indemnité de préparation réglementée.

L'ATLC a également participé activement au développement du programme de croissance du marché du CCGAL destiné à soutenir des projets d'investissement durables et innovants, notamment dans l'utilisation de solides non gras. L'ATLC vise à garantir que ce programme soit développé pour soutenir la croissance à long terme de l'industrie de transformation laitière du Canada.

Représenter les transformateurs laitiers sur la Colline du Parlement

L'ATLC s'est retroussée les manches et est allée rencontrer des députés, des ministres et des représentants du gouvernement pour discuter de questions clés de l'industrie. Cela comprenait des réunions à Ottawa, la participation à des



Mathieu Frigon (DPAC) et le député Yves Perron

conférences et des ateliers de l'industrie et des visites dans les circonscriptions. Le point culminant de ces efforts a été le cocktail de la saison des fêtes organisé au prestigieux Rideau Club à Ottawa. Au cours de l'événement, les membres de l'ATLC et leurs collègues des associations provinciales de transformateurs se sont mêlés aux députés et autres invités de marque.

RESOURCES

- [Programme pour la croissance des marchés \(PCM\), Commission canadienne du lait](#)

RENFORCER LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS ET DES CLIENTS

Collaborer pour renforcer le bien-être animal

L'ATLC a pris de nombreuses mesures importantes pour renforcer la collaboration avec ses partenaires afin de faire progresser les questions liées au bien-être animal. Répondre aux attentes des consommateurs sur cet enjeu important nécessite un partenariat entre producteurs et transformateurs à tous les niveaux.

À ce titre, l'ATLC se réjouit de la collaboration entre l'ATLC, le Western Dairy Council (WDC) et le Western Milk Pool (WMP), ce qui a conduit à l'élaboration d'une politique de bien-être animal et d'un protocole d'accord. Ces documents décrivent le processus formel et les protocoles de communication à utiliser dans les cas de maltraitance animale dans les provinces de l'Ouest.

Cet esprit de collaboration porté par le travail entre le Comité sur le bien-être animal de l'ATLC et les Producteurs laitiers du Canada afin d'établir un processus de consultation formel qui facilite le partage d'informations concernant le bien-être animal. Après une première période pilote, le processus a été étendu pour permettre aux membres du comité sur le bien-être animal de l'ATLC de participer aux réunions des PLC sur ce sujet. Le processus sera à nouveau revu en septembre 2025. Les consommateurs et les clients des transformateurs laitiers sont de plus en plus exigeants et cette collaboration s'appuie sur l'objectif de l'ATLC de soutenir les efforts des producteurs pour améliorer continuellement les pratiques de bien-être animal à la ferme et mettre en œuvre le nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers. Publié l'année dernière, nous espérons que l'évaluation et la validation à la ferme du nouveau Code

commenceront dans un avenir proche.

De manière plus générale, le travail de l'équipe de l'ATLC a contribué directement à l'élaboration de politiques sur le bien-être animal en tant que membre du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) et de Santé animale Canada (AHC).

Assurer l'équilibre dans les propositions de réglementation sur la teneur en matières recyclées des plastiques

En tant que membre du Pacte canadien sur les plastiques, l'ATLC et ses membres soutiennent



L'équipe de l'ATLC avec l'hon. Steven Guilbeault, Ministre de l'environnement et du changement climatique du Canada



l'objectif du gouvernement de réduire l'impact environnemental des emballages alimentaires primaires en plastique en s'attaquant aux déchets plastiques et en prévenant la pollution en ciblant la réduction, la réutilisation, la reconception et le contenu recyclé.

Par l'intermédiaire du comité environnement de l'ATLC, l'organisation vise à éclairer l'action gouvernementale pour s'assurer que les réglementations sont réalisables du point de vue commercial et équilibrer les objectifs de durabilité avec la sécurité alimentaire et les exigences opérationnelles.

Cela comprend des travaux visant à obtenir des exemptions d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur les réglementations proposées sur le contenu recyclé pour les contenants de lait et de boissons laitières qui nécessitent un emballage opaque pour protéger les propriétés nutritionnelles des produits. L'offre limitée de résine recyclée de qualité alimentaire actuellement disponible au Canada présente un obstacle majeur pour les transformateurs laitiers dans leurs tentatives de transition vers des emballages à contenu recyclé. Les exemptions d'ECCC aux règlements proposés sur le contenu recyclé reconnaissent cette difficulté. L'ATLC aimerait que les exigences proposées en matière d'étiquetage de recyclabilité reconnaissent également cet obstacle et prévoient des exemptions pour les produits laitiers. Malgré les exemptions aux réglementations sur le contenu recyclé, les réglementations sur l'étiquetage de la recyclabilité en matière d'étiquetage exigeraient que ces produits portent des étiquettes « non recyclables ». L'ATLC craint que cela ait un impact négatif sur la perception des consommateurs et demande que ces produits soient exemptés jusqu'en 2030.

Les travaux se poursuivent également pour répondre aux projets d'ECCC visant à obliger les détaillants à créer des plans individuels de

prévention de la pollution (P2). L'ATLC a exprimé des inquiétudes quant au fait que cela pourrait conduire à une prolifération d'exigences diverses à travers le Canada. Il demande qu'un plan national P2 soit élaboré en consultation avec l'ensemble de la chaîne de valeur : fournisseurs, fabricants et détaillants.

Le travail de l'ATLC sur les plastiques repose sur un appel à un leadership fort du gouvernement fédéral pour diriger une approche globale de l'industrie, depuis les fabricants d'emballages jusqu'aux détaillants. Cela garantira que les solutions répondent aux défis à la fois en amont (c'est-à-dire la réutilisation-recharge, la conception des emballages/produits, la collecte) et en aval (c'est-à-dire le tri, le recyclage) et soutiendront la création d'une économie véritablement circulaire.

Travailler vers zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050

En 2022, le conseil d'administration de l'ATLC a adopté une résolution pour que les transformateurs laitiers du Canada atteignent zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, les membres du conseil ont approuvé le recours à l'approche méthodologique Science-Based Target initiative (SBTi), une approche rigoureuse qui aligne les objectifs de réduction des émissions avec les dernières avancées scientifiques en matière de climat.

L'association s'est depuis engagée dans un parcours visant à définir des objectifs d'émissions de GES spécifiques pour les transformateurs laitiers au Canada. Cette initiative impliquera un processus détaillé, intégrant les connaissances de l'industrie pour établir des objectifs réalisables mais ambitieux, conformément à notre engagement en faveur de la gestion de l'environnement.



L'ATLC a retenu les services du Groupe Agéco, une firme reconnue pour son expertise en études d'impact environnemental, pour assister l'association dans l'élaboration de cibles d'émissions de GES à l'aide de la méthodologie SBTi. Leur travail a commencé par évaluer l'état actuel des transformateurs laitiers au moyen d'une analyse documentaire complète et d'entretiens avec les transformateurs. Cette première étude a amélioré notre compréhension de la disponibilité des données climatiques et des niveaux de sensibilisation au sein de la communauté des transformateurs, a collecté et analysé les données, documents et politiques existants sur les GES, et a aidé à définir la portée d'un projet plus large et des activités à entreprendre. Sur la base de ce premier rapport, le Groupe Agéco a proposé des voies distinctes pour la stratégie de réduction des émissions de GES de l'ATLC qui éclaireront les prochaines étapes de ce projet.

Pour l'avenir, l'ATLC entend passer à la prochaine étape de ce projet qui portera sur la définition d'objectifs de réduction des émissions de GES à l'échelle de l'industrie basés sur les recommandations initiales du Groupe Agéco.

CRÉER UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DURABLE

Faire progresser un Code de conduite de l'industrie des produits d'épicerie canadienne

Aucun enjeu n'a demandé plus de persévérance que l'élaboration d'un Code de conduite de l'industrie des produits d'épicerie. Les représentants de l'ATLC ont travaillé en étroite collaboration avec d'autres leaders de l'industrie au cours des deux dernières années pour rédiger en collaboration le code final et développer les mécanismes pour superviser son application, tels que les règlements administratifs et les règles de fonctionnement du Bureau du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie (BCCSPÉ). Le BCCSPÉ, une organisation bénévole composée de membres, a été officiellement constitué le 2 novembre 2023.

Malgré l'atteinte de ces jalons importants, les progrès concernant le Code ont été bloqués par la résistance de dernière minute de deux grands détaillants, Walmart et Loblaws. Sans le soutien de tous les grands détaillants en alimentation, le BCCSPÉ est incapable de procéder au lancement et à la mise en œuvre du Code. L'ATLC a utilisé cet exemple pour souligner sa position de longue date selon laquelle l'approche volontaire existante ne sert pas les objectifs du Code. Procéder sans un soutien total crée des règles du jeu inéquitables et pourrait désavantager les parties prenantes qui s'y conforment. À la suite de pressions ministérielles et industrielles, Loblaws a indiqué en mai 2024 qu'elle signerait le Code si tous les grands détaillants y adhèrent. Il reste toutefois à voir si Walmart et Costco suivront Loblaws en soutenant le Code.

Dans ce contexte, l'ATLC continue de faire pression pour un code obligatoire et exécutoire.

Des signaux positifs ont été envoyés tant par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire que par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à travers des déclarations publiques faisant pression sur les détaillants et soulignant que toutes les options restent sur la table pour garantir l'entrée en vigueur d'un code.



Entretien avec le député David Epp sur le code de l'alimentation

Appel à un modèle économique durable

Alors que l'ATLC poursuit ses efforts pour moderniser l'industrie laitière canadienne, elle concentre de plus en plus son travail sur la

RESSOURCES

- [Les ministres MacAulay et Lamontagne font une déclaration sur le Code de conduite du secteur des produits de l'épicerie](#)



promotion d'une reconnaissance officielle des transformateurs laitiers dans la Loi sur la Commission canadienne du lait (Loi sur la CCL) et dans d'autres accords industriels.

À l'heure actuelle, la loi sur la CCL ne reconnaît pas formellement le rôle des transformateurs laitiers. Cet oubli historique ne reconnaît pas les contributions significatives des transformateurs, les plaçant au même niveau que les secteurs de la vente au détail et de la restauration, même si les produits laitiers ne représentent qu'une très petite partie des ventes globales de ces secteurs. Reconnaître les transformateurs comme des partenaires égaux dans la chaîne d'approvisionnement laitière est crucial pour une croissance durable de l'industrie et nécessite une réforme urgente.

L'ATLC s'est entretenue avec des représentants du gouvernement et des groupes de producteurs pour souligner le besoin important d'une législation et de cadres reconnaissant le rôle central que jouent les transformateurs dans le système de gestion de l'offre de produits laitiers du Canada. Au cours de la prochaine année, les travaux se poursuivront en faveur d'une démarche importante en faveur de la croissance, de l'investissement et de l'innovation dans l'industrie.

Financer l'avenir des secteurs de transformation sous gestion de l'offre au Canada

En septembre 2023, le gouvernement a annoncé la création du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL). Doté d'un budget global de 333 millions de dollars sur les 10 prochaines années, le FIISL vise à aider les transformateurs laitiers canadiens à réaliser des investissements qui accroissent leur compétitivité et à s'adapter aux nouvelles réalités

du marché.

Surtout, ce nouveau programme soutiendra les investissements indispensables dans la capacité de transformation du lait au Canada. Le FIISL vise à soutenir les efforts de l'industrie pour mieux répondre à l'excédent croissant de matières solides sans gras du Canada et minimiser le lait écrémé non commercialisé. Le programme verra le gouvernement fédéral fournir des fonds non remboursables correspondant aux investissements des transformateurs laitiers dans des projets à moyenne et grande échelle qui les aident à moderniser, remplacer et/ou augmenter leur capacité de transformation de solides non gras.

Le FIISL est l'un des nombreux programmes lancés dans le cadre de l'engagement du gouvernement fédéral à faire face aux impacts des accords commerciaux sur le système de gestion de l'offre de produits laitiers du Canada.

RESSOURCES

- [Le ministre MacAulay lance un nouveau programme pour soutenir le secteur laitier du Canada](#)
- [Déclaration de l'ATLC sur l'annonce du Fonds pour d'innovation et d'investissement dans le secteur laitier](#)

GOUVERNANCE

Nouveaux membres

L'ATLC se consacre à représenter tous les transformateurs laitiers, y compris les petites et moyennes entreprises. Cette année, le nombre de membres de l'ATLC s'est élargi en accueillant un nouveau membre principal, Vodkow, et un nouveau membre associé, Barry Callebaut.

Changements dans l'équipe

Au cours de l'année écoulée, l'équipe de l'ATLC a connu quelques changements. La vice-présidente chargée des affaires réglementaires, Marie Ly, a quitté ses fonctions pour occuper un nouveau poste au sein de l'industrie. Chathurika Dayananda est devenue directrice des affaires réglementaires et des relations avec les membres de l'ATLC. L'automne dernier, l'ATLC a accueilli Jean-Michel Laurin, qui apporte sa vaste expérience en tant que conseiller spécial en relations gouvernementales.

Changements au conseil d'administration de l'ATLC

Dominique Benoit a pris sa retraite cette année après une longue carrière chez Agropur coopérative et a démissionné de son rôle au sein de l'ATLC. Dominique a été trésorier de l'ATLC de 2017 à 2023 et a mis ses connaissances et son expertise au service de plusieurs comités du conseil d'administration, y compris ceux qui éclairent les positions de l'ATLC sur les politiques et le commerce des produits laitiers. L'ATLC lui souhaite une retraite bien méritée.

Suite au départ de Dominique, Catherine Tokarz (Saputo) a été élue au poste de trésorière. Richard Sanchez (Agropur Coopérative) a été élu membre individuel du comité exécutif. Le conseil a également accueilli Brendan Wall (Agrifoods Cooperative) et Vanessa Conforti (Fairlife-Coca-Cola) comme nouveaux administrateurs cette année.



De gauche à droite, Omid McDonald (Vodkow), Jean-Michel Laurin, Ons Dhaoui, Chathurika Dayananda et Mathieu Frigon

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATLC

EXÉCUTIF

Phil Vanderpol, Chair
Vitalus Nutrition Inc.

Gilles Froment, Secretary
Lactalis Canada

Sarab Hans, Vice-Chair
Hans Dairy Inc.

Richard Sanchez, Member-at- Large
Agropur Coopérative laitière

Catherine Tokarz, Treasurer
Saputo Inc.

DIRECTEURS

Roger Bergeron
Fromagerie Bergeron

Vince Mendes de Franca
General Mills Canada

Albert Borgo
Quality Cheese Inc.

Haig Poutchigian
Saputo Inc.

Vanessa Conforti
Fairlife – Coca-Cola

Mark Taylor
Lactalis Canada

Suzanna Dalrymple
La coopérative Aliments Gay Lea Ltée

Brendan Wall
Agrifoods International Cooperative Ltd.

Karla DiBartolo
Société Kraft Heinz

Stephane Le Gal
Agropur Coopérative laitière

Eric Elmhirst
Les Aliments Arla Inc.

Dan Magliocco
Danone Canada

Mike Langdon
La coopérative Aliments Gay Lea Ltée

Chad Mann
Amalgamated Dairies Limited

Cristine Laforest
Groupe Bel Canada Inc.

Bill McKenzie
Crémerie Foothills Ltée.

CONTACT

Association des transformateurs laitiers du Canada

220, avenue Laurier Ouest

bureau 500

Ottawa, Ontario

K1P 5Z9

613-232-7242

www.dpac-atlc.ca

info@dpac-atlc.ca

[@dpac_atlc](#)
